

# ATTENTION

La présentation du titre de transport est  
**OBLIGATOIRE** pour accéder au véhicule



A compter du **03 novembre 2014**,  
tout élève sans titre de transport sera  
**refusé** à la montée dans l'autocar.

Si vous ne possédez pas de titre de transport,  
veuillez prendre contact rapidement avec le Conseil général

**tel. 03 26 69 40 71**